

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le



ID: 093-229300082-20190214-2019_02_001-DE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 février 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ETAIENT PRESENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES:

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Maroun Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Kergoat M. Beaudet donnant pouvoir à Mme Derkaoui M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau Mme Paul donnant pouvoir à M. Hervé Mme Piétri donnant pouvoir à Mme Choulet





ID: 093-229300082-20190214-2019_02_001-DE



Délibération n° 2019-II-01 du 14 février 2019

ENGAGEMENTS POUR L'ÉGALITÉ ENVIRONNEMENTALE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE.

Le conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de son président,
La sixième commission consultée,
après en avoir délibéré,
- ADOPTE les engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique dont exposé ci-annexé ;
- DÉLÈGUE compétence à sa commission permanente pour mettre en œuvre, modifier ou réviser les engagements pour l'égalité environnementale ;



Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires aux demandes de subventions.

> Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s): 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.